

Qu'est-ce que la méthanisation ?



UN PROJET POUR LA COLLECTIVITÉ

La méthanisation est un procédé biologique naturel permettant la production d'énergie à partir de matières premières organiques. Ce procédé fait appel à une fermentation, aussi appelée digestion. Les matières premières sont apportées dans une structure étanche, le digesteur, où elles sont brassées, chauffées et digérées dans un procédé continu en l'absence d'oxygène (anaérobie).

La digestion de ces matières s'opère grâce à quatre types de bactéries présentes dans le digesteur, qui travaillent en synergie. Elles s'alimentent avec les matières premières organiques et produisent des réactions en chaîne, conduisant à la formation de deux produits : **le biogaz** (riche en méthane) et **le digestat** (résidu non digéré par les bactéries).

Ces deux produits sont valorisables : **le digestat possède des propriétés fertilisantes, comme un engrais**. Il peut être sous forme solide ou liquide, en fonction des matières premières et de la présence d'un séparateur de phase qui permet d'obtenir un produit liquide et solide. **Le biogaz peut être valorisé sous forme d'électricité et de chaleur** (cogénération) ou sous forme de **biométhane injecté dans le réseau de gaz** (après épuration). Dans ce dernier cas le biométhane est alors utilisé sous forme de biocarburant (bioGNV) ou pour les usages gaz (chauffage, cuisson et industrie).



DEUX TYPES DE MÉTHANISATION : AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

Méthanisation agricole :

- Portée par un agriculteur, un collectif d'agriculteurs et/ou une structure détenue majoritairement par un ou plusieurs exploitants agricoles,
- Méthanise plus de 50 % (en masse) de matières issues de la ou des exploitation(s) agricole(s).

Méthanisation industrielle :

- Portée par des développeurs de projet ou des industriels,
- Peut intégrer des déchets du territoire en grande quantité (pas de limite en % de masse),
- Méthanise ou non des matières issues d'exploitations agricoles.



UN MOYEN DE RECYCLER LES DÉCHETS

La méthanisation permet d'assurer le recyclage de nombreux déchets :

- Déchets d'industries agro-alimentaires/ transformation,
- Boues de station d'épuration des eaux usées (STEP),
- Résidus de récolte (issues de céréales, feuilles, etc),
- Effluents d'élevages (fumier, etc),
- Déchets verts (tontes),
- Déchets de table, de cuisine, ménagers (épiluchures, graisse de cuisson, etc).

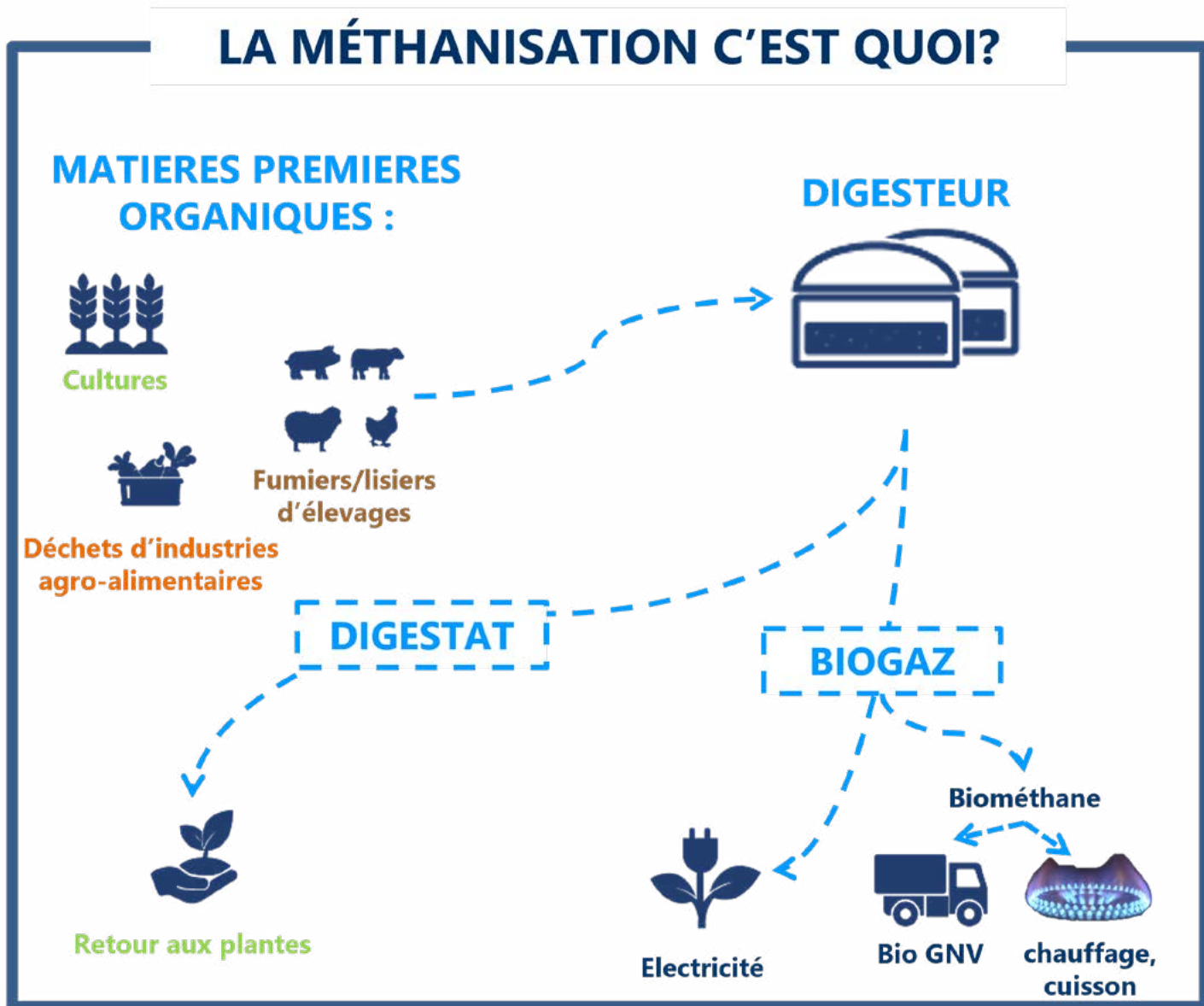


Les déchets ligneux (bois, branches,...) ne peuvent pas être traités par méthanisation.

Le recyclage par la méthanisation impose donc un tri à la source des déchets entrants dans le méthaniseur.



LA MÉTHANISATION C'EST QUOI?



Vos interlocuteurs

CHER

Andreina LAERA
02 48 23 04 42
06 30 25 69 07
andreina.laera@cher.chambagri.fr



INDRE

Claire PERROT
02 54 61 61 88
06 21 39 28 63
claire.perrot@indre.chambagri.fr



LOIR-ET-CHER

Christophe BEAUJOUAN
02 54 55 74 74
06 27 28 07 13
christophe.beaujouan@loir-et-cher.chambagri.fr



LOIRET

Anne GAUTHIER-POULET
02 38 98 80 41
06 77 94 57 12
anne.gauthier-poulet@loiret.chambagri.fr



EURE-ET-LOIR

Alexandra JOFFRIN
02 37 24 46 26
06 43 44 35 13
ajoffrin@eure-et-loir.chambagri.fr



INDRE-ET-LOIRE

Leah SARGNON
02 47 48 37 25
07 76 84 02 52
leah.sargnon@cda37.fr



Romain NANDILLON
02 54 55 74 55
07 62 01 02 13
romain.nandillon@loir-et-cher.chambagri.fr

